

S8 – CM & TD – Etudes de cas (plus ou moins authentiques)

Cas 4 – Dans le cadre de ma classe de CE1, puis-je faire écouter L'Apprenti sorcier de Paul Dukas en entier ? (l'oeuvre date de 1897 et dure 13') ? https://www.youtube.com/watch?v=0--b3hpW8gg&ab_channel=FranceMusique

Je n'ai pas le cd mais je diffuse en classe à partir de mon compte Spotify. Est-ce légal ? Est-ce différent si j'emprunte le cd à la médiathèque ? Et si je l'achète ?

Un élève a une révélation en écoutant l'oeuvre et me demande si je peux la lui donner afin qu'il la réécoute chez lui. Je pense utiliser un service comme Youtube To Mp3 afin de lui proposer la musique sur une clé usb. Est-ce que je m'expose à des sanctions ?

J'aimerais, en prolongement de l'activité montrer le film de Walt Disney (celui avec Mickey dans le rôle du sorcier). https://www.youtube.com/watch?v=VErKCq1IGIU&ab_channel=MOVClips

Le film date de 1940. Est-il encore soumis à des droits d'auteurs ? Puis-je le montrer à mes élèves en m'appuyant sur « l'exception pédagogique » ? Puis-je diffuser à partir des liens Youtube ? Pour la dernière séance de l'année j'ai prévu de montrer Fantasia. Je propose à mes collègues de rassembler nos classes et de le vidéoprojeter sous le préau. Est-ce légalement possible ?

Enfin pour terminer la séquence, j'ai trouvé un bel album de littérature jeunesse sur l'Apprenti Sorcier. <https://www.ecoledesloisirs.fr/livre/guillaume-lapprenti-sorcier>

Puis-je le faire acheter par l'école et le mettre en prêt à la disposition des élèves ? Puis-je au titre de l'exception pédagogique le scanner afin de le vidéoprojeter pour en faciliter l'étude ?